



Cher client,

A partir du 21 juillet l'accès à tous les campings en France est soumis à des nouvelles restrictions imposées par le gouvernement français, sous forme de « PASS SANITAIRE ».

Pour vous permettre de bien préparer votre séjour, nous vous expliquons ici en détail les modalités d'accès et de séjour au camping Le Coin Charmant à partir du 21 juillet

Les enfants jusqu'à 17 ans compris auront accès au camping et à toutes nos infrastructures sans Pass Sanitaire, donc sans aucune restriction

Tous les adultes de 18 ans et plus, quelle que soit leur pays d'origine, doivent présenter avant de rentrer au camping un PASS SANITAIRE qui consiste en la présentation numérique ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivante

I / La vaccination, à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet, soit :

- 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

II / La preuve d'un test négatif de moins de 48h

Tous les tests RT-PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel de santé. Les délais en vigueur pour la validité des tests (48h) sont stricts au moment de l'entrée au camping

III / Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois :

Les tests positifs (RT-PCR ou antigéniques) de plus de 2 semaines et moins de 6 mois permettent d'indiquer un risque limité de réinfection à la Covid-19

Une fois votre Pass Sanitaire validé à votre arrivée, vous aurez accès au camping et à tous nos services et équipements pendant toute la durée de votre séjour, sans avoir à vous faire re-tester

Attention : ce Pass validé est valable uniquement au sein du Camping Le Coin Charmant, les conditions d'accès aux restaurants et structures à l'extérieur du camping peuvent être soumises à une réglementation différente.

SI VOUS NE POUVEZ PAS PRESENTER VOTRE PASS SANITAIRE A VOTRE ARRIVEE, L'ACCES AU CAMPING VOUS SERA REFUSE, MEME SI VOUS AVEZ FAIT UNE RESERVATION PREALABLE.

Evidemment nous mettrons tout en œuvre pour vous faire passer d'agréables vacances, malgré les contraintes imposées et nous serons très heureux de vous accueillir !

Sylvie et Mick